



EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 septembre 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX le 29 septembre, le Conseil communautaire, légalement convoqué le mercredi 21 septembre 2022, s'est réuni à Cruet – salle polyvalente, en séance publique, sous la présidence de Béatrice SANTAIS.

Nombre de membres en exercice : 63

Nombre de membres présents : 52

Nombre de membres votants : 56

Prénom	Nom	Communes	Présents	Avaient donné pouvoir	Absents et/ou excusés
Marc	DUPRAZ	APREMONT			X
Carlo	APPRATTI	ARBIN	X		
Catherine	BRISSE	ARVILLARD	X		
Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	BETTON BETTONNET	X		
Nicole	BOUVIER	BOURGNEUF	X		
Yannick	LOGEROT	CHAMOUSSET	X		
Cécile	DEBRION	CHAMOUX SUR GELON			X
Eric	BARBIER	CHAMP LAURENT	X		
Christelle	HUGONOT	CHATEAUNEUF	X		
Michel	RAVIER	CHIGNIN	X		
Jean-Luc	BENETTI	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Arlette	BRET	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Jean-Michel	BLONDET	CRUET	X		
Alain	SIBUE	DETRIER			X
Eve	BUEVOZ	FRETERIVE	X		
Marc	GIRARD	HAUTEVILLE	X		
Jean-Claude	MONTBLANC	LA CHAPELLE BLANCHE	X		
Michel	DURET	LA CHAVANNE	X		
Ludovic	LAMBERT	LA CROIX DE LA ROCHETTE			X
Jean-François	CLARAZ	LA TABLE	X		
Jean-François	DUC	LA TRINITE	X		
Nathalie	POMEON	LAISSAUD	X		
Véronique	MASNADA (Suppléante)	LE BOURGET EN HUILE	X		
André	DAZY	LE PONTET			X
Sébastien	MARTINET	LE VERNEIL			X
Jean-Claude	NICOLLE	LES MOLLETES	X		
Jacqueline	SCHENKL	MONTENDRY	X		
André	BUISSON	MONTMELIAN	X		
Sylvie	COMPOIS	MONTMELIAN	X		
Anne	CONAND	MONTMELIAN	X		
David	FAUCONET	MONTMELIAN	X		
Yves	PAVILLET	MONTMELIAN	X		

Béatrice	SANTAIS	MONTMELIAN	X		
Jean-Pierre	GUILLAUD	MYANS		JF CLARAZ	
Giuseppina	PATRAS	MYANS		N. POMEON	
Lionel	MURAZ	PLANAISE	X		
Martine	BANNAY-CODET	PORTE DE SAVOIE		C. LEVANNIER	
Jean-Jacques	BAZIN	PORTE DE SAVOIE	X		
Ghislain	GARLATTI	PORTE DE SAVOIE			X
Caroline	LEVANNIER	PORTE DE SAVOIE	X		
Jacques	VELTRI	PORTE DE SAVOIE	X		
Franck	VILLAND	PORTE DE SAVOIE	X		
Jean-Yves	BERGER-SABATTEL	PRESLE	X		
Michel	SYMANZIK	ROTHERENS	X		
Alain	COMBAZ	ST JEAN DE LA PORTE	X		
Michel	BOUVIER	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Lionel	GOUVERNEUR	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Laëtitia	NOEL	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Martine	POMA	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Virginie	REYNAUD	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Remy	SAINT GERMAIN	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Isabelle	JARRIAND	ST PIERRE DE SOUCY	X		
Emmanuel	COUX	STE HELENE DU LAC	X		
David	ATES	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jean-Claude	BENGRIBA	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	DONJON	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	GACHET	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Nathalie	REBATEL	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Elodie	VANACKERE	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Eric	SANDRAZ	VILLARD D'HERY	X		
Jean-Claude	MESTRALLET	VILLARD SALLET		M. SYMANZIK	
Christiane	FAVRE	VILLARD-LEGER	X		
Denise	MARTIN	VILLAROUX	X		

117-2022 : APPROBATION DU CHOIX DU DELEGATAIRE ET DU PROJET DE CONTRAT DE DELEGATION POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT DE SAINT JEAN DE LA PORTE ET SAINT PIERRE D'ALBIGNY

Rapporteur : Marc GIRARD

Par délibération du 10/02/2022, le Conseil communautaire s'est prononcé favorablement sur le principe de la délégation de service public comme mode de gestion du réseau d'assainissement et de la station d'épuration des communes de Saint Jean de la Porte et Saint Pierre d'Albigny, pour une durée de 5 ans.

La Communauté de communes a engagé la procédure en procédant à une publicité. Les prestations spécifiées ont fait l'objet de l'envoi d'un avis de publicité, en date du 04/04/2022, dans les journaux et sites de dématérialisation suivants :

- BOAMP
- JOUE
- Plateforme de dématérialisation : Marchés Sécurisés.

La date limite de réception des candidatures et des offres était fixée au 02/06/2022 à 12h00.

Les entreprises suivantes ont fait acte de candidature :

- SAUR
- SUEZ

Dans sa séance du 05/07/2022, la Commission DSP, après lecture du rapport d'analyse des candidatures et des offres, a constaté qu'elles réunissaient les garanties professionnelles, financières et étaient aptes à assurer la continuité du service public, et par conséquent qu'elles étaient recevables et régulières. La Commission DSP a considéré que les dossiers remis par les candidats étaient complets. A la suite de son analyse, la Commission DSP a émis un avis au terme duquel elle recommandait à Madame la Présidente de négocier avec les deux sociétés soumissionnaires sur leur offre de base.

Des questions complémentaires ont été posées aux deux candidats le 12/07/2022 et un tour de négociation s'est déroulé le jeudi 25 août 2022. Des compléments ont été demandés le 30/08/2022. Les offres finales ont été remises le 05/09/2022.

Considérant qu'à l'issue des négociations, le candidat SAUR était pressenti par Madame la Présidente pour être délégataire du service public d'assainissement pour les communes de Saint Jean de la Porte et Saint Pierre d'Albigny, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2023.

Le projet de contrat négocié fixe les règles générales et définit notamment les charges incombant respectivement à SAUR et à la Communauté de communes.

Les principes généraux de ce contrat sont les suivants :

- Le délégataire exploitera le service à ses risques et périls
- Un contrat d'une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2023
- Un contrôle étroit du délégataire par la Communauté de communes
- Une rémunération encadrée du délégataire
- Des responsabilités bien définies entre les parties.

Le projet de contrat est consultable sur la plateforme extranet.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 1411-1 et suivants ;

Vu le Code de la Commande Publique, notamment la partie relative aux contrats de concession (article L.3000-1 et suivants) ;

Vu le rapport présentant le document contenant les caractéristiques des prestations que devra assurer le futur exploitant du service public d'assainissement pour les communes de Saint Jean de la Porte et Saint Pierre d'Albigny, établi en application de l'article L. 1411-4 du code général des collectivités territoriales, et transmis 15 jours francs avant la séance en application des dispositions de l'article 1411-7 du CGCT ;

Vu la délibération n° 03-2022 du 10/02/2022 par laquelle le Conseil communautaire s'est prononcé favorablement sur le principe de la délégation de service public comme mode de gestion du réseau d'assainissement et de la station d'épuration des communes de Saint Jean de la Porte et Saint Pierre d'Albigny, pour une durée de 5 ans ;

Vu le rapport d'analyse des offres initiales et le procès-verbal dans lequel est consigné l'avis de la Commission DSP réunie le 05/07/2022 ;

Vu le rapport de présentation ci-annexé de Madame la Présidente sur le choix de l'entreprise SAUR comme délégataire ;

Considérant qu'il y a lieu pour le Conseil communautaire de se prononcer sur le choix de SAUR comme délégataire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité moins deux abstentions (Jean-Yves BERGER-SABATTEL et Lionel GOUVERNEUR) :

- **APPROUVE** le choix de la société SAUR comme délégataire du service public d'assainissement sur les communes de Saint Jean de la Porte et Saint Pierre d'Albigny,
- **APPROUVE** le projet de contrat de délégation, à intervenir entre la Communauté de communes et la société SAUR,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer le contrat de délégation de service public et tous actes s'y rapportant approuvés par la présente assemblée.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.

**AINSI DELIBERE LES JOUR
MOIS ET AN QUE DESSUS**

Le secrétaire de séance



Elodie VANACKERE

La Présidente,



Béatrice SANTAIS